



## Problème de partage successoral (un co-héritier refuse de signer)

Par **Louissette78**, le **12/07/2016** à **09:08**

Le problème est le suivant :

Suite à des années de conflit résultant d'un cohéritier qui bloque et ergote tout le temps sur la succession, nous avons enfin réussi à vendre un terrain sujet de la succession.

La vente étant réalisée et n'ayant plus qu'une somme d'argent à partager entre les différents cohéritiers, le notaire a envoyé pour accord le décompte de la succession aux 18 cohéritiers. Le même cohéritier refuse de signer et menace de bloquer le partage sauf à ce que certains d'entre nous paient ses frais de succession et en sus lui verse une indemnité forfaitaire à titre de dédommagement pour le temps qu'il a perdu et les tracas subit pendant la succession.

Cette personne n'a cessé de bloquer la succession depuis plus de 10 ans maintenant, et quand on arrive enfin au bout et non sans peine, bis repetitae, il recommence en contestant les calculs de frais de succession faits par le notaire. Y-a-t'il une solution rapide pour enfin aboutir et que nous puissions enfin tourner la page ? Le notaire peut-il effectuer le partage entre tous les héritiers d'accord (une très grande majorité puisque représentant 13 personnes sur les 18, les 5 bloquants étant lui-même et 4 de ses frères et soeurs qui le suivent aveuglément) ?